

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 438

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. Mamère, M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 36 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa prévoit ni plus ni moins un « crédit de cotisations sociales » au bénéfice des employeurs, la déduction pouvant dépasser les sommes dues.